

# SYNDICAT MIXTE GANGES – LE VIGAN

SÉANCE DU 20 JUIN 2022 A 18H00

## RELEVÉ DE DECISIONS

L'an deux mille vingt-deux et le vingt juin à dix-huit heures, le Comité Syndical, s'est réuni en nombre prescrit par le règlement et conformément aux dispositions du IV de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, modifié par la loi n°2021-689 du 31 mai 2021, à Le Vigan, Maison de l'Intercommunalité, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Marc WELLER.

Présents (8) : Lucas FAIDHERBE, Quentin PERON, Alain BOUTONNET, Patrick COURANT, Olivier POHLER, Chrystèle ROSELET, Emmanuel GRIEU, Marc WELLER.

Excusés (6) : Joël GAUTHIER, Philippe BOISSON, Jean BURDIN, Yoan FAYDIT, Bruno BELTOISE, Claudine RIGAUT.

Absents (10) : François ABBOU, Christophe BOISSON, Cédric PIOCH, René AUGLANS, Jean-Louis CAUSSE, Sébastien PASQUIER, Bruno CANARD, Luc VILLARET, Didier BERGONNIER, Christian BERTRAND.

Procuration (1) : Bruno BELTOISE à Emmanuel GRIEU.

Secrétaire de séance : Quentin PERON.

---

### **01 – CHANGEMENT DE NOM DU SYNDICAT**

---

Rapporteur : Marc WELLER

Monsieur le Président propose aux délégués de changer le nom du Syndicat Mixte Ganges-Le Vigan en « syndicat de rivières du haut bassin de l'Hérault (SRHBH) ».

Ce changement de nom entraîne une modification de l'article 1 des statuts du Syndicat comme suit :

Article 1 :

Il est formé entre les Communautés de Communes suivantes :

- Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires pour les Communes de St André de Majencoules et Val d'Aigoual.
- Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises
- Communauté de Communes du Pays Viganais

Qui adhèrent aux présents statuts, un syndicat mixte dénommé « syndicat de rivières du haut bassin de l'Hérault (SRHBH) ».

Considérant que la modification des statuts est soumise à l'approbation des assemblées délibérantes des membres du Syndicat, celles-ci seront invitées à se prononcer sur cette question.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5711-1 et L. 5211-20, VU l'arrêté interpréfectoral n°2020-03-12-B3-002 du 12 mars 2020, portant sur la modification des statuts du Syndicat mixte Ganges-Le Vigan,

**Le Comité Syndical, après délibération, et à l'unanimité,**

APPROUVE le changement de nom du syndicat et la modification de l'article 1 des statuts telle que mentionnée ci-avant.

AUTORISE le Président ou son représentant à solliciter l'avis des assemblées délibérantes des membres du Syndicat et à signer l'ensemble des actes nécessaires.

**02 – VENTE DE MATERIEL**

Rapporteur : Marc WELLER

Monsieur le président indique aux délégués qu'en raison de la non utilisation de certains outils suite à la baisse de l'effectif de l'équipe verte, une vente est proposée.

Le prix minimum de vente est calculé pour chaque article en fonction de la date d'achat, du prix d'achat et de l'amortissement et précisé dans le tableau ci-après.

Le matériel concerné par cette vente est le suivant :

Matériel	Marque	Référence	N° CHASSIS	Date achat	Valeur achat TTC	Prix de vente minimum
1 tronçonneuse	HUSQVARNA	465 RANCHER guide 50SN	/	11/12/2018	669,00 €	400,00 €
1 débroussailluse RxT 555	HUSQVARNA	555RXT	20191600175	25/06/2019	1 129,00 €	750,00 €
1 débroussailluse FS 460	ASTIC	FS 460 C-EM / AUTOUCUT 40-2	185140842	27/10/2018	957,60 €	600,00 €
1 pelle mécanique + accessoires	TAKEUCHI	TB 145	/	23/11/2017	24 240,00 €	Environ 15 000 € *
godet grappin et épaveuse	MAGSI	TB 145	/	13/12/2017	2 193,66 €	1 100,00 €
godet grappin et épaveuse	MAGSI	TB 145	/	23/04/2018	8 534,34 €	4 000,00 €
attache MORIN	MORIN	TB 145	/	29/07/2019	2 100,00 €	1 100,00 €
1 remorque	SUVIT	400 PTAC 495 kgs lxL : 1,75 m x 2,80 m S : 4,90 m²	/	2007	Environ 1 000 €	450,00 €
1 broyeur	Jo Beau – Pro-Chipper	M300 – 988701876	763	2007	Environ 6 000 €	1 500,00 €
1 motopompe	KAWASAKI	FA076D-CJ40 / FA76D673119	Date fabrication 1996	?	?	50,00 €
(*selon le nombre d'heure utilisée)						

Le matériel sera prioritairement proposé aux collectivités du territoire. Les collectivités intéressées devront faire des propositions de prix par écrit, auprès du syndicat au plus tard le 31/07/2022. Si deux ou plusieurs collectivités se positionnent au même prix sur un même équipement, un tirage au sort sera effectué.

Le matériel non acquis par les collectivités sera proposé à la vente auprès du grand public.

Les personnes intéressées devront faire des propositions de prix, en inscrivant sur feuille libre leur nom, leurs coordonnées, les outils qu'elles souhaitent acquérir et le prix proposé, en tenant compte du prix minimum demandé. Cette feuille sera à mettre dans une enveloppe cachetée puis déposée dans une urne à l'accueil de la Maison de l'Intercommunalité avant le 31/08/2022.

Une communication des détails de la vente sera proposée sur le site internet de la communauté de communes du Pays Viganais, avec pour chaque article toutes les informations nécessaires (références, date d'achat, etc...).

Le 01/09/2022 aura lieu le dépouillement des offres. Si deux ou plusieurs personnes indiquent le même prix, un tirage au sort sera effectué.

**Le Comité Syndical, après délibération, et à l'unanimité,**

APPROUVE le projet proposé.

FIXE le prix minimum de vente pour chaque article comme indiqué dans le tableau ci-avant.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

---

### **03 - RESSOURCES HUMAINES : ACCUEIL DE VOLONTAIRE EN SERVICE CIVIQUE « CHARGE DE COMMUNICATION »**

---

Rapporteur : Marc WELLER

Afin de développer des actions de sensibilisation sur la gestion des milieux aquatiques auprès des différents acteurs du territoire (propriétaires riverains, élus, services techniques communaux etc...), Monsieur le Président propose au Comité Syndical d'effectuer les démarches pour accueillir un volontaire en service civique pour une mission de « chargé(e) de communication ».

#### **Actions au quotidien**

Le volontaire aura comme mission le développement des outils de communication nécessaires à une diffusion d'informations efficace, relative aux différentes missions du syndicat :

- Création de plaquettes d'informations sur le rôle et les missions du syndicat et sur l'entretien des berges,
- Sensibilisation sur les espèces exotiques envahissantes (EEE),
- Développement de la visibilité sur les réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn etc...)

#### **Profil :**

Savoir-faire :

- Formation et/ou intérêt et expérience dans la communication,
- Compétence en graphisme,
- Maîtrise des outils informatiques (ex : Canva, Photoshop, suite adobe...),
- Bonne capacité rédactionnelle,

Savoir être :

- Un réel intérêt et une sensibilisation à la protection des milieux naturels,
- Sens du relationnel,
- Autonomie dans le travail et capacité d'initiative et organisationnelle.

Conditions de travail :

- 24 h ou 28 h/semaine, la mission pourra être renouvelée si nécessaire avec d'autres volontaires.

#### **Tutorat et accompagnement**

Le volontaire est également accompagné par un tuteur référent au sein de l'organisme d'accueil pour mener à bien sa mission. Le tuteur aide également le volontaire à réfléchir à son projet d'avenir à l'issue de son Service Civique et réalise son bilan nominatif.

Vu la loi n°2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique et le décret n°201-485 du 12 mai 2010 relatif au Service Civique,

#### **Le Comité Syndical, après délibération, et à l'unanimité,**

APPROUVE cette proposition.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

---

### **04 – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE POUR LA REALISATION D'UN FILM**

---

Rapporteur : Marc WELLER

Monsieur le Président indique que le syndicat mixte Ganges-Le Vigan réfléchit actuellement à une stratégie pour limiter les impacts de l'affluence en bord de cours d'eau et développer des comportements touristiques respectueux de l'environnement.

Dans ce but, il sera proposé au comité syndical d'approuver la réalisation d'un support vidéo permettant de sensibiliser habitants et touristes à la richesse patrimoniale des cours d'eaux et aux enjeux de leur préservation. Ce support, destiné aux scolaires comme au grand public, sera mis à disposition des acteurs locaux de l'éducation et de la sensibilisation à l'environnement.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Opération	Montant	Agence de l'Eau RMC	Autofinancement
Création d'un film	22 000,00 €	15 400,00 € (70 %)	6 600,00 € (30 %)

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la fiche d'action D.2.5 du contrat de rivière du Fleuve Hérault 2022-2024 « communication-sensibilisation ».

**Le Comité Syndical, après délibération, et à l'unanimité,**

APPROUVE le projet proposé.

SOLLICITE les aides financières nécessaires à sa réalisation auprès de l'Agence de l'Eau.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

---

**QUESTIONS DIVERSES**

---

Sécheresse - Niveau d'alerte

Le niveau d'alerte sécheresse a été déclenché sur le secteur « amont Hérault ».

Les communes et la chambre d'agriculture sont chargées de communiquer sur la publication de ces arrêtés.

Gestion des incivilités

En lien avec une forte fréquentation, la question des incivilités et du non-respect de certains points de baignade en bord de l'Hérault est évoquée, tout comme la difficulté pour les collectivités d'y remédier.

Autorisé par le Président, monsieur Romain VOLKMANN informe que l'équipe verte interviendra ponctuellement sur des actions de ramassage de déchets sur certaines zones de baignade.

A cette occasion, il est rappelé l'importance du port de vêtements floqués pour permettre aux agents du syndicat d'être bien identifiés.

Monsieur le Président lève la séance à 19h10.